

Association du GROUPE SAPEC

Soutien aux personnes abusées dans une relation d'autorité religieuse

Mémoire 2013 – 2014 Abus sexuels au sein de l'Église catholique en Suisse et dans le monde

Extraits des pages 25-26

1.3.3 La « réparation institutionnelle » touche à l'histoire, au financement, au pardon, à la sexualité et au pouvoir sacré : Gabriel Ringlet⁵⁶

Dans son intervention à la Commission spéciale du parlement belge (cf. 4.1.2, p. 61 abus sexuels dans l'Église (cf. 4.2.1) l'abbé Gabriel Ringlet, Vice-recteur et Professeur émérite à l'Université de Louvain, a rappelé qu'il avait répondu à plusieurs dizaines de personnes victimes de pédophilie dans l'Église catholique. Il écrit : « *Je ne suis pourtant, en rien, un expert dans le domaine des abus sexuels. (...) Elles le savaient mais voulaient néanmoins me faire entendre une souffrance que je qualifierai, faute de mieux, de «souffrance spirituelle »... ».*

Après avoir évoqué le vécu des victimes (cf. 2.1.2 et 4.1.2), il risqua une proposition en cinq points, qui comporte à la fois du proche et du lointain, du plus matériel et du plus spirituel, qu'il appela, faute de mieux, « *une réparation institutionnelle* ». Elle touche à l'histoire, au financement, au pardon, à la sexualité et au pouvoir sacré.

1. La réparation institutionnelle passe d'abord par un important travail de mémoire: « *Écrire l'histoire d'une occultation. Je parle d'une histoire scientifique et indépendante. (...) On ne peut pas réduire un phénomène d'une telle ampleur à de seules déviances individuelles. Il faut mettre au jour les causes structurelles de la pédophilie dans l'Église. (...) On doit dire à la petite Laura pourquoi, à six reprises, dans sa seule région, à propos de sa seule personne, chacun a occulté.* »

2. La réparation institutionnelle passe aussi par une réparation financière « *Je sais que cette question est difficile, controversée (...). Certaines victimes ne demandent rien. D'autres doivent encore faire face à des démarches d'accompagnement qui leur coûtent cher. Mais pour moi, la réparation financière n'est pas qu'individuelle. Elle pourrait aussi permettre de couvrir des dépenses plus larges comme, par exemple, le financement de l'étude dont je viens de parler. Ou encore, de manière plus prospective, financer les projets d'équipes éducatives qui travaillent à la promotion de la santé.* »

3. La réparation institutionnelle ne peut pas échapper à la demande de pardon. (-...) « *Et en tout premier, la demande de pardon de l'abuseur, ça va de soi. La victime a d'abord besoin de l'entendre sur ses lèvres à lui. Mais nous nous trouvons aussi devant une dimension sociale de l'offense : au-delà de l'agresseur, c'est une collectivité qui a enfermé la victime dans son mal. J'aimerais que la hiérarchie, que les prêtres, que les communautés chrétiennes osent s'impliquer ensemble dans ce pardon plus large pour indiquer que la responsabilité n'est pas qu'individuelle.* »

« J'y insiste car j'ai senti une grande déception, une révolte parfois, chez beaucoup de victimes, parce que ce pardon du bout des lèvres leur paraissait trop formel. Elles veulent des paroles qui prennent chair. Elles veulent entendre un souffle. Elles veulent une Église dont le cœur saigne, vraiment, et qui n'a pas peur de le montrer. (...) A toutes les victimes, à chacune en particulier, je voudrais pouvoir dire à quel point je suis moi-même blessé de leur blessure et, puisque je fais partie de cette institution où elles ont été broyées, j'ose demander pardon, en espérant que quelques-unes d'entre elles seront un jour en mesure d'accueillir cette demande. »

4. La réparation institutionnelle passe par une interrogation fondamentale de l'Église catholique sur la sexualité. « L'Église (...) a le droit d'offrir sa réflexion éthique dans l'espace public. Encore faut-il que cette réflexion traduise la manière dont les chrétiens vivent réellement leur sexualité, que l'Église tienne sur ce terrain-là un discours confiant, encourageant et qu'elle se réjouisse sincèrement d'autres regards que le sien. (...). Un discours trop pessimiste et culpabilisant comme un discours trop idéaliste et qui prône un sommet inaccessible peuvent entraîner de terribles dégâts. »

5. La réparation institutionnelle passe aussi et surtout par une interrogation sur l'ambiguïté du sacré dans le pouvoir du prêtre. « Pour le dire en un mot, le pouvoir sacré qui accompagne le sacerdoce peut conduire à de terribles dérives. Comme me le confiait Jean-Yves Quellec, moine et prieur du monastère de Clerlande à Ottignies-Louvain-la-Neuve, «des hommes en manque, à qui on tient un discours de plénitude, en viennent à combler ce manque de façon anarchique, violente, et même criminelle ». Finalement, même quand ils parlent d'humilité, ils se sentent supérieurs et «en arrivent à placer le sacré au-dessus de l'humain». (...) C'est ainsi que des êtres faibles, parfois peu équilibrés, mais très investis dans ce faux sacré et imbus du pouvoir qu'il procure, s'en prennent à plus faibles qu'eux, abusent d'eux, en les enfermant – circonstance aggravante – dans la toile de leur autorité soi-disant spirituelle. (...) Pour être prêtre, vraiment prêtre – et je le suis depuis 40 ans – il faut avoir suffisamment de « profane » en soi, suffisamment de laïcité en soi, afin d'échapper à l'ambiguïté du pouvoir sacré. »

Évoquant les rapports d'un homme d'Église et d'une femme, Philip Jaffé déclare: « Comme le médecin avec sa patiente, il y a un écart de statut considérable entre ces deux personnes. Il me paraît donc faux de parler de vrai consentement. » Cette dimension du pouvoir sacré est confirmée quand il dit : « Le prêtre n'est pas n'importe qui: il a une aura morale considérable. Il représente Dieu. (...) L'abus est perçu comme la trahison suprême puisqu'il est commis par quelqu'un qui ne peut pas, par définition, faire le mal. » (p. 20)⁵⁷. Le témoignage de Anna illustre parfaitement comment un pervers joue avec ce pouvoir sacré comme d'ailleurs avec les lois de l'État et de l'Église.

Gabriel Ringlet conclut ainsi sa réflexion : « La pédophilie dans l'Église n'est pas « un accident de parcours, □ ni □ un immense fait divers. » (...) l'Église sous peine de se marginaliser plus encore, va devoir se mettre davantage à l'écoute des autres manières de penser, admettre que sa vérité est partielle et considérer que la liberté de conscience, un acquis fondamental de la culture contemporaine, doit aussi devenir une pierre angulaire dans l'Église elle-même. »